

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté portant sur la création de la Fondation « Neuchâtel fantastique », la nomination d'un Conseil de fondation, ainsi qu'une délégation de compétence

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la note au Conseil d'État concernant le projet « la Tour du fantastique », valorisation du site des « Anciennes prisons », rue Jehanne-de-Hochberg 3 à Neuchâtel et les statuts de la Fondation « Neuchâtel fantastique » ;

sur la proposition du conseiller d'État chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** La Fondation « Neuchâtel fantastique » est créée par l'État et la Ville de Neuchâtel pour concrétiser la volonté politique de positionner le canton de Neuchâtel et en particulier le littoral neuchâtelois et la Ville de Neuchâtel sur le thème du fantastique dans une optique de valorisation des atouts touristiques, culturels, technologiques et économiques.

**Art. 2** <sup>1</sup>Un crédit de 5'000 francs est accordé à la Fondation par l'État et par la Ville de Neuchâtel

<sup>2</sup>Cette somme, soit 10'000 francs au total, sera affectée au capital initial de la Fondation et destinée à couvrir les frais de constitution.

**Art. 3** <sup>1</sup>Conformément aux statuts de la Fondation, les premiers membres du Conseil de fondation nommés par le Conseil d'État et le Conseil communal sont les suivants :

- Monsieur Didier Boillat, né le 30 mars 1970, originaire de Les Breuleux (JU), domicilié à Neuchâtel, représentant de la Ville de Neuchâtel ;
- Monsieur Thomas Facchinetti, né le 18 juin 1961, originaire de Neuchâtel (NE), domicilié à Neuchâtel (NE), représentant de la Ville de Neuchâtel ;
- Monsieur Yves-Olivier Joseph, né le 9 avril 1961, originaire de Sainte-Croix (VD), domicilié à Neuchâtel (NE), représentant de l'Etat de Neuchâtel ;
- Monsieur Pierre-Yves Walder, né le 24 février 1976, originaire de Sirnach (TG), domicilié à Bienne (BE), représentant du Neuchâtel International Fantastic Film Festival ;
- Monsieur John Howe, né le 21 août 1957, originaire de Neuchâtel (NE), domicilié à Neuchâtel (NE) ;
- Monsieur Jérémie Veillard, né le 12 septembre 1994, originaire de Enges (NE), domicilié à Cressier (NE), représentant de la Région Neuchâtel Littoral, ;
- Monsieur Patrick Gyger, né le 8 février 1971, originaire de Eriz (BE), domicilié à Lausanne (VD) ;
- Madame Diane Launier, née le 1<sup>er</sup> juin 1978, originaire de Conflans Saint Honorine (Yvelines – France), domiciliée à Ville d'Avray (France) ;

- Madame Federica Chiocchetti, née le 2 mai 1983, originaire de Lucca (Italie), domiciliée au Locle (NE) ;
- Monsieur Fabien Zennaro, né le 8 août 1982, originaire de Oberhog (AG), domicilié à La Chaux-de-Fonds (NE) ;
- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, né le 17 septembre 1979, originaire de Genève (GE), domicilié à Môtiers (NE).

<sup>2</sup>Le Conseil d'État et le Conseil communal désignent Messieurs Didier Boillat en qualité de président et Yves-Olivier Joseph en qualité de vice-président du Conseil de fondation.

**Art. 4** Le Conseil d'État et le Conseil communal délèguent la compétence de signer l'acte constitutif de la Fondation et tout autre document nécessaire à sa constitution au président et au vice-président du Conseil de fondation désignés par le présent arrêté.

Entrée en vigueur  
et validité

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 14 février 2024

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUD

*La chancelière,*  
S. DESPLAND